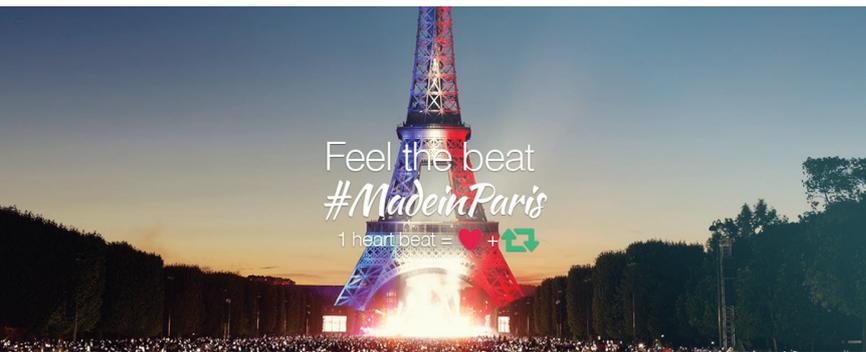
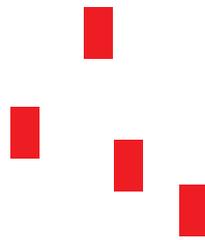


DOSSIER D'ADHÉSION 2017 ATOUT FRANCE



SOMMAIRE

- 3 POURQUOI ADHÉRER À ATOUT FRANCE
- 5 LES STATUTS D'ADHÉSION
- 6 COMMENT ADHÉRER ?
- 7 VOS CONTACTS

ANNEXES :

AIDE MÉMOIRE : pour constituer un dossier de demande d'adhésion

BULLETIN D'ADHÉSION

GRILLE TARIFAIRE 2017

CLUSTERS 2017

CONDITIONS GÉNÉRALES DES SERVICES 2017

CONTRAT CONSTITUTIF

POURQUOI ADHÉRER À ATOUT FRANCE

Appartenir à un réseau de professionnels des secteurs public, privé et associatif, représentatif de la diversité de l'offre française, et bénéficier des expériences multiples des divers partenaires de Atout France.

Enrichir vos connaissances des filières, des tendances et des évolutions du secteur du tourisme.

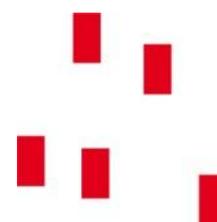
Adapter votre offre à la demande des clientèles françaises et internationales

Approfondir votre expérience des marchés étrangers grâce à l'expertise de notre réseau à l'international

Promouvoir vos destinations, produits et services afin de développer votre activité et d'accroître votre notoriété auprès des clientèles internationales.

Les compétences et les savoir-faire du GIE Atout France ne sont plus à démontrer. Construit sur un modèle d'organisation unique basé sur la coopération et l'innovation avec tous les acteurs nationaux du tourisme, Atout France agit sans relâche pour le rayonnement de la France en tant que 1^{ère} destination touristique mondiale. Les équipes déployées dans le monde entier mais aussi celles du siège à Paris travaillent dans ce sens dans l'intérêt des adhérents du GIE. Elles font preuve de compétences techniques importantes et précieuses dans les aspects clés de nos métiers : connaissances fines des marchés émetteurs, ingénierie marketing et de développement touristique, conseils juridiques et légaux. A l'aube d'évolutions notables dans l'organisation touristique de notre pays et à l'heure de nous mobiliser davantage pour affirmer et confirmer la performance touristique de la destination France, adhérer à Atout France est, sans conteste, un gage de réussite.

Nicolas JABAUDON,
Directeur de l'Office de Tourisme Médoc Océan
Président de la Commission d'adhésion de Atout France



Atout France s'engage à faire bénéficier ses adhérents :



- ▶ D'un accompagnement à 360° et personnalisé depuis la conception de votre projet jusqu'à sa mise en marché.
- ▶ De la Marque «France.fr», symbole de la France et son dynamisme dans le monde entier et marque ombrelle des destinations.
- ▶ D'une plateforme d'observation et d'intelligence stratégique (études de marchés, publications techniques, lettres de veille, données de fréquentation touristique...).



Vos engagements :

- ▶ Mener un partenariat actif en utilisant les outils et services que Atout France met à votre disposition (consulter le site www.atout-france.fr, participer aux Journées Partenariales, ...).
- ▶ Actualiser régulièrement vos données : nous signaler tout changement de contact et coordonnées, toute nouvelle activité ou service proposé.
- ▶ Renseigner notre enquête annuelle nous permettant de mieux vous connaître, et ainsi de vous proposer des prestations adaptées à vos attentes et besoins spécifiques.



LES STATUTS D'ADHÉSION

L'adhésion vous donne accès à un accompagnement à 360° et à un ensemble de prestations en matière d'observation et de veille, d'ingénierie et d'assistance au développement, de promotion et d'aide à la commercialisation.

MEMBRE ACTIF	MEMBRE AFFILIÉ	MEMBRE ASSOCIÉ
<p>Ce statut vous permet de bénéficier d'un partenariat plus complet et optimal.</p> <p><u>Pour les groupements</u> : possibilité de faire bénéficier leurs établissements ou succursales d'une adhésion en tant que membre affilié (<i>voir ci-après</i>)</p> <p>EN MATIÈRE D'OBSERVATION ET D'INGÉNIERIE</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Accès à la totalité des Publications techniques en PDF en téléchargement gratuit ;▶ Accès aux lettres de veille, présentations de marchés ainsi qu'aux conférences adhérents ;▶ Un accès prioritaire aux expertises marketing et ingénierie. <p>EN MATIÈRE DE PROMOTION À L'INTERNATIONAL</p> <p>Au-delà de l'accès aux actions de promotion inscrites dans nos Plans d'Actions annuels (accès prioritaire aux salons et workshops) ;</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Bénéficier d'actions de promotion sur mesure et 100% personnalisées ;▶ Possibilité de rejoindre tous les Clusters tourisme.	<p>Les membres affiliés (<i>statut réservé aux établissements ou succursales d'un groupement membre actif de Atout France</i>) bénéficient :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ D'un accès aux opérations de promotion collectives y compris l'organisation des démarchages personnalisés ;▶ D'un accès à un seul cluster tourisme ;▶ De réductions sur les prestations d'observation* et d'ingénierie. <p><i>* Gratuité des lettres de veille et des présentations de marché</i></p>	<p>Ce statut vous permet de bénéficier d'un ensemble de prestations à tarifs préférentiels.</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Accès aux prestations d'appui au développement et d'observation (gratuité des lettres de veille, présentations de marchés et conférences adhérents) ;▶ Accès à une large palette d'actions de promotion à l'international, à l'exception des actions sur mesure ;▶ Possibilité de rejoindre un seul Cluster Tourisme.

En fonction de la nature de votre organisme (Institutionnel / Public ou Privé) , vous trouverez la grille des cotisations selon le statut d'adhésion choisi en annexe.

Pour connaître tous nos services consultez le **Livret des prestations** , document à télécharger sur : www.atout-france.fr



COMMENT ADHÉRER ?



Votre adhésion à Atout France en 3 étapes

Première étape : Dépôt de votre candidature

Constitution de votre dossier de demande d'adhésion et transmission de votre dossier complet à la Sous-direction des partenariats.

Deuxième étape : Etude de votre demande d'adhésion

L'adhésion à Atout France est soumise au préalable à l'examen de la Commission d'Adhésions, à laquelle le Conseil d'administration délègue son pouvoir, composée de membres permanents et élus, représentants des adhérents

Les principaux critères de sélection sont* :

- ▶ Le respect de la réglementation française ;
- ▶ Répondre au critère de solidité financière
- ▶ Exercer une activité en corrélation avec les missions de Atout France

** Les critères de sélection sont définis dans l'article 8.2 des Conditions Générales de Services*

Troisième étape : Confirmation et validation de votre adhésion

Envoi d'un courrier de confirmation de votre adhésion à la signature du Directeur Général, avec tous les éléments nécessaires à la mise en place de votre partenariat avec Atout France.

L'adhésion ne devient réellement effective qu'après :

- ▶ Signature des statuts du GIE et des Conditions générales de services ;
- ▶ Paiement de la cotisation au GIE ;
- ▶ Approbation par le Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale Ordinaire.

À savoir

L'adhésion au GIE Atout France porte sur une année calendaire.

La commission d'adhésion se réunit 4 fois par an :

Fin janvier / début février

Mi-avril

Mi-juillet

Mi-octobre

À partir de juillet le montant de la cotisation est calculé au prorata temporis.

L'adhésion est renouvelable par tacite reconduction.

(Voir Conditions générales de Services)

VOS CONTACTS

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

LA SOUS-DIRECTION DES PARTENARIATS

Une équipe dédiée aux adhérents dont la mission est de vous accompagner dans toutes les étapes de votre partenariat avec Atout-France, en vous donnant les clés qui vous permettront d'optimiser votre adhésion.

Catherine Chabrier

SOUS-DIRECTRICE PARTENARIATS

catherine.chabrier@atout-france.fr - 01 42 96 70 63



De gauche à droite : Julie Abi-Khalil, Catherine Chabrier, Alejandra Riofrio, Laurence Braga Machado, Philippe Pigeon, Catherine Delanoë

CHARGÉS DE MISSIONS, RELATIONS ADHÉRENTS ET DÉVELOPPEMENT :

Laurence Braga Machado

Secteurs ► Restauration ; Industrie Agroalimentaire ; Activités Gastronomiques et Œnologiques, Activités de Divertissement et de Bien-être ; Enseignement et Formation ; Transport ; Hébergement : Villages de Vacances, Campings et Parcs Résidentiels de Loisirs

laurence.braga-machado@atout-france.fr - 01 42 96 74 66

Catherine Delanoë

Secteurs ► Etablissements Culturels et Sites Patrimoniaux ; Activités Culturelles ; Activités et équipements de plein air et sportifs ; Hébergement : Résidences de Tourisme, Auberges de Jeunesse, Chambres d'hôtes, Gîtes, Location de vacances et Agences immobilières

catherine.delanoë@atout-france.fr - 01 42 96 70 01

Julie Abi-Khalil

Secteurs ► Opérateurs de séjours et organisateurs de visites ; Industrie (hors agroalimentaire) ; Commerces ; Lieux de Rencontres Professionnelles & Prestataires ; Services aux Touristes.

julie.abi-khalil@atout-france.fr - 01 42 96 70 15

Philippe Pigeon

Secteurs ► Organismes Institutionnels du Tourisme, Collectivités et Organismes Publics ou Parapublics

philippe.pigeon@atout-france.fr - 01 42 96 70 46

Alejandra Riofrio

Secteurs ► Hébergement : Hôtels, Groupement multi-hébergements et Centrales de Réservation

alejandra.riofrio@atout-france.fr - 01 42 96 70 41

VOTRE DOSSIER DE DEMANDE D'ADHÉSION : AIDE MÉMOIRE

Documents à renseigner impérativement :

- Bulletin d'adhésion dûment complété et signé
- Grille tarifaire dûment cochée en fonction de la nature de votre organisme et du statut d'adhésion choisi
- Conditions Générales de Services 2017 signées
- Contrat constitutif paraphé et signé
- Enquête Partenariat : https://fr.surveymonkey.com/r/enquete_partenariat

Éléments à joindre :

- Règlement de la cotisation (chèque à l'ordre de Atout France – Montant TTC)
- Lettre de motivation (courte présentation de vos objectifs liés à l'adhésion)
- Extrait du K.BIS ou Statuts
- Dernier bilan de la société ou de l'organisme (ou bilan prévisionnel pour les sociétés ou organismes de moins d'un an)
- Organigramme simplifié

En fonction de votre activité :

- Copie de l'attribution de classement pour les Offices de Tourisme
- Copie de l'immatriculation des Opérateurs de voyages et de séjours ou d'Exploitants de voitures de tourisme avec chauffeur (si structure concernée)
- Copie de l'arrêté de l'attribution du classement (pour les hébergements classés avant le 23 juillet 2012)
- Copie de la licence de transport